

DÉCLARATION de la Polynésie française

1. FAITS NOUVEAUX

- Reprise en 2021 des missions des agents dans les îles qui avaient été arrêtées depuis mars 2020
- Mise en œuvre du programme PROTEGE qui vient renforcer les actions de la Direction des ressources marines : recrutements, diversification des filières aquacoles et études sur les ressources récifo-lagonaire
- Développement de programmes aquacoles de R&D (études de faisabilité) sur 3 nouveaux groupes d'espèces : macro-algues, huîtres comestibles, holothuries à mamelles

2. PRINCIPALES DÉCISIONS

- Rédaction des documents de politique sectorielle : Aquaculture (septembre 2021), Perliculture (décembre 2021), pêche artisanale (2022)
- Protection des zones côtières : mettre en place des zones d'exclusion des palangriers autour des îles
- Réglementer la vente des produits de la pêche pour la réserver aux professionnels

3. PROBLÈMES ÉMERGENTS

- Augmentation de la pression de pêche sur les stocks sauvages dû à la crise sanitaire
- Multiplication des échouages de DCP dérivants